# Comprendre la fraude et construire les capacités d’investigation

*Éthique, comportements, signaux d’alerte, modes opératoires et preuve*

**Dr Abdou Karim GUEYE**

DBA • MBA • ENAM • Master in Laws
Inspecteur général d’État à la retraite
Ancien Directeur général de l’École nationale d’administration et de magistrature

Essai approfondi
Édition révisée et augmentée • 8 novembre 2026

La capacité à enquêter se démontre dans la compréhension des mécanismes, la qualité des vérifications et la solidité des conclusions. Cet essai réunit les travaux antérieurs de l’auteur avec des actualisations scientifiques et professionnelles. Il propose une lecture intégrée de la fraude, des comportements à la gouvernance des capacités, puis des outils pour la formation et le diagnostic.

14 chapitres • 4 diagrammes • 6 annexes opérationnelles
Bibliographie des travaux antérieurs et références externes

© 2026 Dr Abdou Karim GUEYE. Tous droits réservés pour les textes et propositions originaux. Les sources citées et les identités visuelles conservent leurs droits respectifs.

# Sommaire

Ouverture

1 Qualifier les phénomènes avant de choisir la réponse

2 Comprendre les modèles explicatifs sans les transformer en verdicts

3 Placer l’éthique au cœur des comportements et des institutions

4 Reconnaître et interpréter les signaux d’alerte

5 Reconstruire les modes opératoires et les relations entre acteurs

6 Organiser le traitement des signaux et la décision d’enquêter

7 Construire une démonstration à partir de preuves

8 Conduire les entretiens pour recueillir une information fiable

9 Évaluer le professionnalisme par des réalisations observables

10 Gouverner un dispositif d’intégrité qui fonctionne

11 Utiliser les données et l’intelligence artificielle avec discernement

12 Relier l’investigation à la Science des Capacités

13 Cas pratique de l’Agence Alpha

14 Construire un programme de professionnalisation

Conclusion

Annexes opérationnelles

Bibliographie et traçabilité des sources

Les diagrammes sont des synthèses pédagogiques proposées par l’auteur. Le cas Agence Alpha et les données numériques illustratives sont fictifs.

© 2026 Dr Abdou Karim GUEYE • Tous droits réservés | 

# Ouverture

La capacité à enquêter ne découle pas automatiquement d'un titre, d'un pouvoir de contrôle ou d'une longue présence dans une administration. Elle se construit par l'apprentissage de connaissances, l'exercice du jugement, la maîtrise des méthodes et la confrontation régulière des conclusions aux faits. Cette exigence est particulièrement forte lorsque la mission porte sur la fraude, les abus, les gaspillages et les faits de corruption. Les apparences peuvent être trompeuses, les documents réguliers en surface, les responsabilités dispersées et les pressions considérables.

Nous défendons dans cet essai une proposition centrale : le professionnalisme de l'investigateur réside dans sa capacité à articuler la compréhension des comportements humains, l'analyse des organisations, la reconstruction des modes opératoires et la production de conclusions étayées. Cette articulation suppose également une éthique de la connaissance. L'enquêteur doit savoir ce qu'il affirme, sur quelles pièces il s'appuie, quelles autres explications restent possibles et où s'arrêtent ses pouvoirs comme ses compétences.

La critique de certaines pratiques de contrôle gagne ainsi à être formulée en termes de capacités observables. Un enquêteur peut connaître les textes tout en interprétant mal une anomalie. Il peut conduire des auditions sans parvenir à reconstituer une opération. Il peut accumuler des documents sans établir leur relation avec les allégations. Il peut enfin identifier un auteur présumé sans comprendre les conditions qui permettront au même mécanisme de réapparaître. Ces possibilités ne constituent pas un jugement général sur les professions de contrôle ; elles indiquent les dimensions à examiner dans la formation et la supervision.

Le présent travail prolonge un patrimoine constitué par étapes. Les synthèses de lecture et de cours réalisées dans le contexte de John Jay College of Criminal Justice en 2012 apportent une lecture institutionnelle et multidisciplinaire. L'étude « Reconstruire l'éthique et lutter contre la malhonnêteté ? », transmise en août 2013, relie les motivations, les rationalisations et les stratégies de prévention. La communication de 2017 sur l'approche holistique, les travaux de formation de 2022, le manuscrit de 2024 et les référentiels conservés en 2025 approfondissent les signaux d'alerte, les modes opératoires et les compétences professionnelles. [G1, G2, G5, G6, G9–G13]

Cette continuité n'autorise pas à confondre les statuts documentaires. Une synthèse personnelle de cours demeure distincte de l'enseignement du professeur. Une date de transmission n'est pas nécessairement une date de rédaction. Un programme annoncé ne prouve pas que toutes ses séquences ont été intégralement retrouvées. Notre brochure de 2022 annonce ainsi une section consacrée aux red flags et aux modes opératoires, mais le fichier public récupéré ne contient que la présentation et le sommaire. La bibliographie finale explicite ces différences.

L'ambition de cet essai est de traiter ensemble les principales dimensions de l'investigation et de l'intégrité dans les organisations publiques et privées. Il ne prétend ni couvrir toutes les sciences criminelles ni constituer un manuel de procédure valable dans tous les pays. Les exemples sont pédagogiques ; le cas Agence Alpha est entièrement fictif. Les propositions de diagnostic, de formation et de gouvernance présentées comme nôtres doivent être adaptées aux mandats, aux droits applicables et aux ressources des institutions.

Quatre diagrammes accompagnent le raisonnement. Ils montrent les relations entre contexte et passage à l'acte, les orientations possibles après un signal, la confrontation des hypothèses aux preuves et la boucle d'apprentissage institutionnel. Ce sont des représentations pédagogiques, non des modèles statistiques validés. Leur fonction est d'aider le lecteur à comprendre les décisions à prendre et les liens à documenter.

© 2026 Dr Abdou Karim GUEYE • Tous droits réservés | 

### Apports de l’édition révisée

Cette édition conserve les quatorze chapitres, les quatre diagrammes et les annexes antérieures. Elle intègre les développements du dossier sur le whistleblowing : articulation du droit, de la dissuasion et des capacités au chapitre 2 ; protection et indépendance du traitement au chapitre 6 ; gouvernance des représailles au chapitre 10 ; preuves de capacité au chapitre 12 ; formation par rôles au chapitre 14. Une annexe F fournit une trame opérationnelle. Les références G14 à G16 rendent ce rapprochement traçable.

## 1 Qualifier les phénomènes avant de choisir la réponse

### Une même dépense peut soulever plusieurs questions

Une dépense peut être autorisée, correctement enregistrée et pourtant inutile. Elle peut répondre à un besoin réel mais avoir été acquise dans des conditions irrégulières. Elle peut enfin dissimuler un service inexistant ou un intérêt privé. Ces situations appellent des examens différents. La première interroge la pertinence et la valeur produite ; la deuxième la conformité et les causes des écarts ; la troisième l’existence d’une tromperie et les responsabilités qui pourraient en découler.

Dans notre emploi analytique, la fraude renvoie à une tromperie intentionnelle destinée à obtenir un avantage ou à causer un préjudice. Le gaspillage désigne une utilisation de ressources dont l’utilité, l’économie ou l’efficience est insuffisante. L’abus concerne un usage inapproprié d’une autorité, d’une position ou de moyens confiés. La corruption implique une déviation de responsabilités au profit d’intérêts indus. Ces descriptions servent à organiser le raisonnement ; elles ne se substituent pas aux qualifications juridiques propres à chaque système.

Une erreur n’établit pas une intention de tromper. Une faiblesse de contrôle n’établit pas qu’une personne l’a exploitée. Une proximité relationnelle ne démontre pas un échange corruptif. Inversement, la présence d’une autorisation ou d’une facture ne garantit pas la réalité du service. La qualification initiale doit donc rester révisable. L’équipe devrait pouvoir expliquer pourquoi elle choisit une revue de gestion, un audit, une investigation, une évaluation ou une combinaison de travaux.

### Distinguer les métiers et organiser leur coopération

L’audit examine un objet au regard de critères et d’objectifs d’assurance déterminés. L’investigation vise des faits ou des allégations particuliers et cherche à les confirmer, à les réfuter ou à préciser ce qui reste inconnu. L’évaluation interroge notamment la pertinence, les effets et les conditions de réussite d’une intervention. L’inspection peut réunir plusieurs fonctions selon son mandat. Le conseil contribue à concevoir ou améliorer une réponse. Aucune de ces désignations ne dispense de préciser le travail effectivement accompli.

Un audit peut révéler une anomalie justifiant une investigation. Une investigation peut révéler une défaillance collective appelant une évaluation de dispositif. Le passage d’un métier à l’autre devrait reposer sur une décision explicite : objet, autorité compétente, périmètre, règles de preuve, destinataires et ressources. Cette discipline prévient la confusion des attentes et facilite la coopération entre spécialistes.

La distinction a également une portée humaine. Lorsque toute contre-performance est interprétée comme une malversation, les agents peuvent dissimuler les difficultés au lieu de les signaler. Lorsque toute irrégularité est minimisée comme un simple problème de gestion, les faits intentionnels peuvent rester inexaminés. La qualité de la réponse dépend d’une analyse proportionnée, suffisamment ouverte pour intégrer les informations nouvelles.

© 2026 Dr Abdou Karim GUEYE • Tous droits réservés | 